

## 14 Sports

Football/Coupe de la Caf/Tour préliminaire aller/Mangasport-AS Maniema Union : 0 - 1

## Les Mineurs logiquement défaits

James Angelo LOUNDOU  
Franceville/Gabon

A voir le dernier quart d'heure de leur premier face-à-face, on aurait dit que Mangasport était le néophyte et l'AS Maniema Union, un cadreur habitué aux joutes continentales. C'est que la différence de niveau technique et physique a été nette dans la dernière partie d'une rencontre qui a vu les Mineurs compromettre leurs chances de qualification pour le deuxième tour de la coupe de la Confédération africaine de football, dès la première manche de leur double confrontation contre le représentant de la République Démocratique du Congo. Un match aller mal négocié donc par le club de Moanda, qui restera la première équipe gabonaise à s'incliner au stade de Franceville devant un adversaire venu de l'étranger.

Il faut dire qu'Edmond Mouélé et ses coéquipiers ont rarement été en mesure de trouver la solution de l'équation posée par les hommes venus de Kindu. Le 4-5-1 aligné par Bokese Epangala, avec le seul César Lobi Manzoki en pointe, devant un milieu de terrain fourni, va considérablement gêner les plans des Mineurs. Où Kevin Djony, fort du 4-3-3 maison, attendait la percussif sur les flancs offensifs occupés par Giovanni Ipamy (à droite) et Roy Ndoutoumou Koné



Photo : James Angelo Loundou

Alain Miyogho luttant avec Mbabu.

(à gauche), mais aussi un soutien défensif aux arrières latéraux Edmond Mouélé et Dan Etoua Andoume.

Les seuls moments de frayeur causés à Tibolia Kilebela, le dernier rempart congolais, ont été rattrapés par une défense remarquablement dirigée par le capitaine Lema Mampuya. Lequel a sauvé sur la ligne de but un ballon de Nicaise Ngoran Kouassi, juste avant la pause.

La montée quasidécisive du défenseur central ivoirien restera d'ailleurs, avec une frappe écrasée d'Alain Miyogho (23e) et une reprise de la tête manquée de Roy Ndoutoumou Koné (59e), les rares situations dangereuses à l'actif de Mangasport. Avant les entrées successives de Yann Gnassa, Romuald Ntsitsigui Ewouta et Brahim Hassan, mais surtout le coup de pompe physique qui a trans-

formé la partie en attaque-défense. Tout ceci a logiquement

abouti au but signé d'Agéé Basiala Amongo, libre de tout marquage au second poteau, après un service de Tuisala Kisinda, pour tromper Laurhian Kantouga. Les trois parades décisives du portier moandais, ajoutées aux situations vendangées par Lobi Manzoki, ont évité une mémorable déroute à Mangasport et la fin des illusions avant le match retour dans l'Est de la RDC.

Kevin Djony reconnaîtra, peut-être, que sa formation est bien moins performante, en milieu de terrain incontestablement, que l'AS Maniema Union. Un club qui a effectué, samedi à Franceville, un retour gagnant sur l'échiquier africain et détient probablement désormais les clés de la qualification pour la prochaine phase de la coupe de la Caf.

## Fiche technique

**Compétition :** 15e édition de la coupe de la Confédération africaine de football/Tour préliminaire aller AS Mangasport (Gabon) - AS Maniema Union (RD Congo) : 0 - 1. **Mi-temps :** 0 - 0.

**Lieu :** Stade de Franceville

**Arbitre :** Jérôme Mandeng Bakaly (Cameroun)

**But :** Basiala Amongo (84e)

**Avertissements :** Loufilou (38e) pour Mangasport, Tshimanga (11e) pour l'AS Maniema Union

**Pelouse :** en excellent état.

**Affluence :** peu nombreuse et non communiquée

**Mangasport :** Kantsouga, Mouele (capitaine), Ngoran Kouassi, Abaya, Etoua Andoume, Obia Pieme, Loufilou (Gnassa, 62e), Miyogho, Ipami (Ntsitsigui, 69e), Lengoulama (Hassan, 76e), Ndoutoumou

**Entraîneur :** K. Djony

**AS Maniema Union :** Kilebela, Mbula, Masudi, Katomba, Tshimanga, Mbabu, Mbusa, Basiala (Pame, 90e + 2), Yelemaya, Lobi Manzoki (Mozinzi, 73e)

**Entraîneur :** L. Lokose Epangala

## Ce qu'ils en pensent

Kevin Djony, entraîneur de Mangasport :



De ce que j'ai vu, je ne pense pas que notre adversaire nous ait été supérieur. C'est juste nous qui avons été pénalisés par le début tardif du championnat, avec seulement trois matchs dans les jambes. Cela nous a été préjudiciable au moment où il

fallait hausser le rythme pour prendre à défaut notre adversaire, qui n'était pas un foudre de guerre. Nous n'avons pas réussi à suffisamment écartier le jeu face à un adversaire qui a joué regroupé et mettre de la vitesse pour rendre notre 4-3-3 plus efficace."

**Nicaise Ngoran Kouassi, défenseur central de Mangasport :** "Nous avons essayé de mettre en application tout ce que nous avons travaillé en semaine avec le coach. Malheureusement, nos plans n'ont pas fonctionné comme on l'espérait. Ce n'est pas encore une déception. Il faut continuer de travailler et se concentrer pour le match retour. Parce que tout est possible en football. La fatigue nous a pénalisés en seconde période, mais il faut aussi reconnaître qu'en face, il y avait une bonne équipe."

**Lema Mampuya, défenseur central et capitaine de l'AS Maniema Union :** "Mission accomplie. Nous avons réussi à mettre en application les consignes du coach et profiter de notre domination. Nous aurions pu gagner plus largement, mais on se contentera bien de ce petit avantage. Mangasport est une grande équipe, mais à Kindu, elle ne s'en sortira pas. La qualification est entre nos mains et nous n'allons pas la laisser s'échapper. Jamais."

Propos recueillis par J.A.L

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017, initié du 01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

**Condition d'accès :**

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

**NB :** Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

Le Directeur Général  
Dr. Nicole ASSELE

1432  
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 04 Libreville - Gabon  
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 1432  
www.cnss.gq • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel

afao  
ISO 9001  
QUALITE  
AVANCEE